

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr. Six mois : 16 fr. Trois mois : 9 fr. Poste : En ad. : 35 fr. Six mois : 18 fr. Trois mois : 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 MARS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

INTERPELLATION SUR LE TONKIN

Samedi, la séance de la Chambre a été grave et orageuse. La majorité serait-elle au bout de sa complaisance pour M. Ferry? Cette fois elle a failli perdre complètement patience.

Brave comme d'ordinaire, M. Ferry s'est constamment abrité derrière les votes émis sur le Tonkin par la majorité républicaine.

MM. Granet, Raoul Duval, Clémenceau, ont parlé contre le ministère. Ils lui ont asséné de rudes coups.

LANG-SONG ÉVACUÉ PAR NOS TROUPES

Le ministère n'était pas remis des émotions de la séance de samedi que le ministère de la guerre recevait les nouvelles suivantes de Chine, d'une extrême gravité:

Hanoï, 28 mars. — Je vous annonce avec douleur que le général de Négrier, grièvement blessé, a été contraint d'évacuer Lang-Son.

Les Chinois, débouchant par grandes masses sur trois colonnes, ont attaqué avec impétuosité nos positions en avant de Ki-Lua.

Le colonel Herbingier, devant cette grande supériorité numérique et ayant

épuisé ses munitions, m'informe qu'il est obligé de rétrograder sur Dong-Song et Than-Moi.

Je concentre tous mes moyens d'action sur les débouchés de Chu et de Kep.

L'ennemi grossit toujours sur le Song-Koi.

Quoi qu'il arrive, j'espère pouvoir défendre tout le Delta.

Je demande au gouvernement de m'envoyer, le plus tôt possible, de nouveaux renforts.

BRIERE DE L'ISLE.

CONVOCAION DU CONSEIL DES MINISTRES.

DEMANDE DE NOUVEAUX CRÉDITS. — DEMISSION POSSIBLE DU MINISTÈRE.

La douloureuse dépêche que nous venons de donner est arrivée à Paris hier matin vers neuf heures. Elle a été immédiatement communiquée au Président de la République et à tous les membres du cabinet.

A onze heures et demie, le président du conseil, après avoir conféré avec les ministres de la guerre et de la marine, convoquait ses collègues pour hier soir huit heures et demie, au ministère des affaires étrangères.

Cette réunion extraordinaire a été consacrée à l'examen des mesures à prendre en vue de faire face à toutes les nécessités de la situation.

Le conseil a dû arrêter également, au cours de cette séance, le sens des déclarations que M. Jules Ferry compte faire aujourd'hui lundi au Parlement.

Dans la conférence qui a eu lieu hier matin entre MM. Jules Ferry, le général Lewal et l'amiral Peyron, il a été décidé en principe que la Chambre serait saisie d'un projet de loi portant ouverture des crédits nécessaires pour l'envoi d'importants renforts au Tonkin.

Ces crédits ne seraient pas inférieurs à cinquante millions, et il s'agirait de mobiliser un corps d'armée.

En soumettant ce projet à la Chambre, le président du conseil serait disposé à déclara-

rer que le ministère est prêt à se retirer s'il est aux yeux du Parlement un obstacle à la prompt conclusion du conflit franco-chinois et qu'il est résolu à accepter tout entière la responsabilité de la situation présente.

Si le Parlement a confiance dans l'énergie du gouvernement actuel, il est impossible de prévoir les résolutions que la Chambre prendra aujourd'hui.

Mais les votes qui se sont produits samedi, à l'issue de l'interpellation sur les affaires de Chine, ne sont pas très-rassurants pour le cabinet.

Dans le cas où le ministère donnerait sa démission ou serait renversé, il est probable que le général Campenon reprendrait le portefeuille de la guerre et que la succession de M. Jules Ferry serait offerte soit à M. Henri Brisson, président de la Chambre, soit à M. Davès, ancien garde des sceaux.

Il est hors de doute que la Chambre votera aujourd'hui tous les crédits qui lui seront demandés; mais on assure que M. Ribot, en prévision de ce vote, déposerait un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans la bravoure de nos troupes et l'énergie de leurs chefs, vote les crédits demandés. »

Cette formule laisserait suffisamment entendre qu'un autre ministère devrait, dans la pensée de la Chambre, employer ces crédits.

A PARIS

Les tristes nouvelles de Lang-Son ont produit à Paris une vive émotion.

Le rapprochement des dépêches précédentes, dont M. Jules Ferry a donné avant-hier lecture à la Chambre, disant qu'il n'était pas besoin d'autres renforts, avec celles d'hier, où le général Brière de l'Isle demande des renforts considérables, a causé une impression particulièrement pénible.

On s'attend à de graves incidents, aujourd'hui, à la Chambre des députés.

L'OPINION DE LA PRESSE

Bien que les commentaires des journaux

n'aient qu'un intérêt rétrospectif, voici ce qu'ils racontent au sujet de notre situation au Tonkin :

« A l'heure présente, dit le Temps, le corps expéditionnaire du Tonkin a à contenir :

1° Du côté de Lang-Son, une armée de trente à quarante mille hommes, celle qui alimente le vice-royaume de Canton;

2° Dans la vallée de la rivière Claire, jusqu'en face de Hong-Hoa, les masses commandées par Lu-Vinh-Phuoc, c'est-à-dire l'invasion venue du Yun-Nan.

On peut se demander si les Annamites ne profiteront pas de cette situation, qu'ils connaissent parfaitement, pour fomenter quelque mouvement dans les provinces du Delta, dont nous n'avons aucune nouvelle.

On peut se demander aussi si la direction supérieure des opérations militaires n'a pas à envisager l'obligation de diriger sur le Tonkin les forces engagées dans des opérations moins urgentes et qu'on peut y amener dans le plus bref délai. »

Paris dit :

« Il est nécessaire d'envoyer en Chine, sur les derrières de cette immense armée qui nous attaque, un véritable corps de débarquement, en mesure de poursuivre une campagne des plus énergiques sur le territoire impérial.

Nous recommandons au gouvernement un redoublement de vigueur et de résolution pour répondre au sentiment que la Chambre a si hautement manifesté samedi.

Dès à présent, il est certain que les prétendues négociations de la Chine en vue de la paix n'ont jamais eu d'autre but que de masquer des préparatifs belliqueux de plus en plus considérables. »

TROP DE DÉPUTÉS!

Sous la Restauration, il n'y avait à la Chambre, dont le niveau moral et intellectuel était de quelques centaines de coudées supérieur au niveau des assemblées qui se sont succédé depuis — que 259 députés.

14 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

V

LA FOLLE DE BICÈTRE

On était aux premiers jours de septembre 1792. Paris était alors en proie à l'anarchie. Le roi était prisonnier depuis l'insurrection du 10 août; l'autorité de l'Assemblée législative était annihilée par celle de la terrible Commune, qui s'était installée à l'Hôtel-de-Ville en même temps que le peuple montait à l'assaut des Tuileries; la Commune elle-même était dominée par les faubourgs, qui l'avaient imposée à la capitale.

La sécurité n'était nulle part, l'anxiété partout; de sinistres rumeurs circulaient: on annonçait que les ennemis victorieux se préparaient à exécuter le terrible programme du duc de Brunswick; on parlait de complots, de trames épouvantables auxquelles les imaginations affolées croyaient sans les discuter. On ajoutait que quelques centaines d'égorgeurs, alléguant la nécessité d'étouffer par la terreur les espérances et les projets des roya-

listes, avaient assailli les prisons et y avaient substitué aux tribunaux réguliers ce qu'ils appelaient la justice expéditive du peuple.

Des rumeurs de toutes sortes ne cessaient de circuler au milieu de la population enfiévrée, mais la vérité se faisait difficilement, et souvent on ignorait dans un quartier ce qui se passait dans un autre. Puis, à côté des drames trop réels, on en racontait tant d'autres dont l'imagination surexcitée faisait tous les frais, que nous doutions encore. Cependant j'appréhendais d'entraîner M. de Montmabé si loin de sa demeure, il me répugnait de le voir s'exposer à cause de moi. Mais il connaissait et comprenait mon impatience, il voulait, malgré mes objections, que nous allions au rendez-vous fixé par le docteur Pinel.

Sur notre route, nous eûmes la confirmation des terribles nouvelles. Une troupe d'assassins avait massacré les prisonniers des Carmes, de l'Abbaye, puis, enivrée de sang, avait pénétré le carage dans d'autres prisons. On racontait ces horreurs avec une indignation contenue, sans que personne eût l'idée qu'on pouvait y mettre obstacle. J'eus alors l'occasion de constater à quel degré d'abattement et de prostration peuvent tomber les masses quand elles se laissent envahir par la peur. Cinq cents bandits environ dictaient la loi à la population d'une immense cité. Oser, n'est-ce pas le mot magique, le gage du succès pour ceux qui s'ap-

puient sur la pusillanimité universelle?

Nous eûmes le temps de faire ces réflexions et bien d'autres encore avant d'arriver à l'hospice de Bicêtre, qui se trouve à une assez grande distance au-delà du mur d'enceinte de Paris. Nous gravâmes une côte et pénétrâmes dans l'immense bâtiment qui domine comme une forteresse la vallée de la Bièvre. Le docteur Pinel nous attendait et nous guida dans ce réceptacle des infirmités les plus attristantes de l'humanité.

Il nous épargna les aspects les plus rebutants sous lesquels se présente la folie. Cependant nous en vîmes assez pour conserver une impression d'amère tristesse. Nous vîmes des malheureux en proie au délire de la persécution qui, tremblants d'effroi, cherchaient à fuir la poursuite d'ennemis imaginaires; d'autres, dominés par l'hallucination religieuse, adressaient à une foule absente des sermons insensés; quelques-uns, égarés par l'enivrement de l'orgueil, se drapaient dans des lambeaux qu'ils prenaient pour un manteau royal et recevaient avec une bienveillance hautaine les hommages de leurs courtisans; il y en avait qui ramassaient des cailloux, qu'ils prenaient pour des diamants et les serraient précieusement.

L'insanité humaine se révélait à moi sous toutes les formes, je contemplais d'un œil attristé toutes les aberrations auxquelles peuvent conduire les passions et les accidents de la vie quand l'équilibre

de notre fragile raison nous échappe. Beaucoup de ces malheureux ne différaient pas sensiblement en apparence de ceux auxquels nous sommes journellement mêlés; un œil inexpérimenté s'y serait facilement trompé. De temps en temps, des cris féroces arrivaient jusqu'à nous; ils parlaient des cabanons où étaient renfermés les fous dangereux.

Nous étions rassasiés de ce lamentable spectacle, et cependant nos yeux n'avaient vu qu'une très-petite partie du personnel de cet établissement; insuffisant malgré son immensité pour recevoir tous ceux qui auraient dû y trouver place. Dans une ville comme Paris, où toutes les convoitises sont surexcitées, toutes les passions constamment sollicitées, les cas de folie sont beaucoup plus fréquents qu'ailleurs; la révolution, en éveillant tant d'espérances, en provoquant tant de ruines et de déceptions, n'avait pu manquer d'en augmenter le nombre.

Après avoir traversé des cours et des salles où nos regards blasés ne se donnaient plus la peine d'observer, nous entrâmes dans une pièce où des femmes étaient éparpillées: les unes cousaient, d'autres étaient occupées de travaux de couture, quelques-unes lisaient. Elles différaient peu du commun des mortels, si ce n'est par leur costume.

Cependant, en examinant leurs regards, en saisissant quelques paroles à la dérobée, on reconnaissait que là aussi la folie avait laissé son

Petit à petit le nombre a augmenté dans de fortes proportions, et l'on sait que la Chambre actuelle compte 537 membres. Il paraît que ce n'était pas encore assez et que le pays n'était pas suffisamment représenté au Palais-Bourbon.

La majorité a profité de l'adoption du scrutin de liste pour glisser dans la loi une augmentation de trente-neuf sièges dont le besoin, ce nous semble, ne se faisait nullement sentir.

Trop de fleurs ! s'écriait Calchas dans la *Belle Hélène*, la plus célèbre des opérettes du temps où la « corruption » impériale n'était pas encore remplacée par la pourriture républicaine. Trop de députés, dirions-nous à notre tour; beaucoup trop de députés !

Et pourquoi, *bon Dieu*, cette augmentation de trente-neuf honorables dont l'indemnité grèvera d'une annuité de 380,000 francs des budgets déjà en déficit ?

Elle est le résultat du vote stupide par lequel la Chambre a mis au panier l'amendement Ribot-des-Roys qui proposait de prendre, comme autrefois, pour base électorale, non le chiffre de la population, mais celui des électeurs inscrits. Autant il est juste et raisonnable de baser le nombre des députés sur celui des électeurs, autant il est inique et absurde de le baser sur le chiffre de la population, et cela pour une raison très-simple : les électeurs sont précisément des citoyens français, tandis que tout compte dans le recensement de la population : les étrangers, les indignes, les repris de justice et le reste.

Il y a en France plus d'un million d'étrangers : Belges, Allemands, Espagnols, Suisses, Italiens. Chaque année, le flot de ces émigrants augmente, inondant le Nord, l'Aisne, les Ardennes, la Seine. La vallée du Rhône est devenue une colonie italienne. A Marseille, on compte par milliers les sujets du roi Humbert. Ces étrangers viennent chercher chez nous des salaires qu'on leur refuse au pays d'origine et le moyen d'échapper aux lois de leur propre patrie. Dans les départements qu'ils habitent de préférence, plus du tiers des délits ou crimes relevés par la statistique leur est imputable.

Il y a 46,238 étrangers dans Seine-et-Marne, 47,295 dans les Basses-Pyrénées, 20,474 dans le Pas-de-Calais, 22,066 dans le Var, 24,000 dans Meurthe-et-Moselle, 31,844 dans les Ardennes, 44,203 dans les Alpes-Maritimes, 276,253 dans la Seine, 277,744 dans le Nord.

Aux termes de la loi nouvelle, chaque département doit élire un député par 70,000 habitants. A ce compte, les Prussiens de la Seine ont droit à quatre députés, et les Belges du Nord seront représentés par trois mandataires. Est-ce que cette révoltante constatation n'est point faite pour indigner les Français qui ne se gargarisent pas avec les stupides déclamations des réunions démagogiques ?

Ce n'est pas tout. Non-seulement la loi Constans impose une véritable représentation des étrangers, mais, du même coup, elle dépouille indirectement les vrais Fran-

çais d'une partie de leurs légitimes prérogatives.

Voici, par exemple, un département qui compte 210,000 habitants, tous Français. Ce département élira 3 députés.

Le département voisin, d'autre part, a 210,000 habitants français, plus 70,000 habitants étrangers. Il aura droit à 4 députés !

D'après ce principe absurde et anti-français, les étrangers, devenus des électeurs indirects, exercent, sans perdre leur nationalité, sans se confondre dans la nôtre, sans devoirs, à remplir vis-à-vis du pays qui leur donne l'hospitalité, une influence considérable sur la direction de nos affaires intérieures et extérieures.

La majorité n'est pas tellement obtuse qu'elle n'ait compris ces vérités élémentaires, mais, avant tout, elle a vu son intérêt. L'augmentation des sièges est une espérance pour les éclopés de la bataille électorale. Les républicains dont la réélection n'est pas sûre dans leurs circonscriptions actuelles demandent une place sur la liste d'un autre département, favorisé par la nouvelle loi d'un plus grand nombre de représentants qu'il n'en comptait jusqu'ici. Il y aura ainsi des planches de salut et des bouées de sauvetage pour les amis !

C'est une manne bienfaisante pour les membres de la majorité qui redoutent l'indépendance des éléments déchaînés du suffrage universel; mais c'est une grêle désastreuse pour les finances de l'Etat.

Et ce ne sera pas une force pour les Chambres de l'avenir, d'abord parce que les nouveaux sièges, étant presque tous dévolus aux grandes villes comme Paris — qui, grâce aux innombrables rastaquouères en subsistance chez nous, gagne huit députés à lui seul — seront occupés par des radicaux de l'espèce la plus avancée; ensuite parce que plus une Assemblée compte de membres, moins elle fait de besogne.

Une Chambre trop nombreuse, dit fort bien la *Liberté*, est portée aux longues discussions, aux vaines fioritures oratoires, et surtout au tumulte. Il y a un principe de physique qui établit que les corps perdent en solidité ce qu'ils gagnent en étendue. Le même principe s'applique aux corps délibérants : ils perdent en qualités ce qu'ils gagnent en quantité. Les débats s'allongent, ils ne s'élèvent pas. Les orateurs abondent, ils ne sont pas meilleurs, au contraire. Les lois sont enfin arrêtées par une sorte d'obstruction qui s'étend à tout le travail législatif. Chacun a son mot à dire sur chaque sujet, et, pour rien au monde, il ne ferait, sur l'autel de la sténographie, le sacrifice du discours improvisé dans le silence du cabinet. Quand le tumulte surgit, ce qui arrive d'autant plus fréquemment que l'Assemblée est plus nombreuse, il faut au président cent fois plus de peine et de temps pour la dominer.

Le récent spectacle que nous a donné le Congrès de Versailles a dû convaincre, à cet égard, quiconque n'y est pas récalcitrant de parti-pris ou par intérêt personnel.

Le rejet de l'amendement Ribot, qui était si logique, si nécessaire, et qui, au lieu de les

augmenter, restreignait dans une sage mesure le nombre des sièges, nous gâte le rétablissement du scrutin de liste.

On peut espérer que ce scrutin rehaussera le niveau intellectuel et le degré d'indépendance des députés nouveau modèle; dans tous les cas, il ne peut pas l'abaisser. Mais, encore un coup, ce que cherchent et demandent les honnêtes gens de ce pays, c'est l'élevation morale de la Chambre; ce n'est pas son élévation numérique.

Trop de députés !

GEORGES HUIILLARD.

## UNE CHOSE ABOMINABLE.

M. Grévy s'imagine-t-il que, depuis qu'il est le chef de l'Etat, les traditions routinières de la bureaucratie ont changé ?

M. l'amiral Peyron est-il capable d'imposer sa volonté aux membres de la marine ?

Autrefois... un souverain pouvait dire : « Je veux. » Et les bureaux étaient obligés de mettre les pouces et de laisser exécuter d'excellentes choses malgré eux.

Mais aujourd'hui, avec les centaines de maîtres que nous donne le gouvernement impersonnel, les bureaux sont devenus plus forts et plus entêtés que jamais.

A cette heure, l'amiral Courbet réclame des canonnières à faible tirant d'eau, c'est-à-dire conformes à la canonnière Farcy.

Les bureaux de la marine s'ingénient à lui envoyer des canonnières qui ne ressemblent pas à la canonnière Farcy et qui, par conséquent, ne remplissent pas les conditions nécessaires pour être utilisées en Chine.

M. Farcy est un républicain dont Napoléon III avait accueilli avec empressement l'invention; les bureaux avaient cédé devant l'autorité de l'Empereur. Mais, par le temps présent, qui a de l'autorité ?

Dès le commencement de la guerre du Tonkin, M. Farcy offrit au gouvernement de lui construire des canonnières.

Le gouvernement accepta, en principe; mais les bureaux refusèrent en fait.

Finalement, après des retards déplorables, on a confié à un constructeur patronné par les bureaux la construction de deux canonnières Farcy. Mais ce constructeur, écartant l'inventeur, a construit, en dépit des plans, des machines lourdes et dont on ne peut pas se servir.

Et pourtant les deux canonnières Farcy, construction 1870, qui avaient fait leurs preuves à Cherbourg, ont été envoyées au Tonkin où elles ont rendu déjà les plus grands services. Elles s'appellent la *Mitrailleuse* et la *Revolver*, car on les a débaptisées pour complaire aux bureaux.

Et tout cela est une question de coterie. De même qu'il y a la coterie des ingénieurs des ponts et chaussées, il y a la coterie des ingénieurs de la marine. Ces messieurs ne souffrent pas que l'on fasse quelque chose de bien en dehors de leur cercle officiel.

C'est déjà absurde quand il s'agit de travaux intérieurs.

Mais quand il s'agit de la guerre, c'est-à-dire de la défense du drapeau national, du

sang de la France, n'est-ce pas abominable !

M. Farcy est député, il devrait interpellier le ministre de la marine sur les manœuvres des bureaux; mais il ne le fait pas, sans doute parce qu'il a un intérêt personnel dans la question.

Mais alors qu'un autre député prenne la parole et qu'on exige la soumission des bureaux.

Un officier qui contrecarrerait les dispositions de son général en campagne serait fusillé comme traître.

L'acte des bureaux, nous le demandons, n'est-il pas aussi criminel ?

## Chronique générale.

Les journaux ne s'occupent, on le comprend du reste, que des nouvelles de l'Extrême-Orient. Nous mettrons ici côte à côte les appréciations de divers organes de l'opinion républicaine.

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, officieux entre les officieux, déclare qu'il faut absolument frapper un grand coup : « C'est, dit-il, aux représentants du pays de ne songer qu'à la patrie et de parler. » Cela veut dire que la majorité des représentants du pays doit immédiatement renouveler au gouvernement les blancs-seings dont celui-ci a fait l'usage que l'on sait.

Non moins officieux, la *République française*, le *Paris* et le *Voltaire* déclarent : « Qu'il n'y a aucune raison de s'effrayer. Ils doivent convenir qu'ils ne savent trop comment le général Brière de l'Isle pourra frapper le grand coup assez tôt, sur le fleuve Rouge, pour pouvoir reporter, sans danger, une partie de ses troupes sur Lang-Son. » Mais c'est égal, il faut aller de l'avant quand même. D'ailleurs, que vient-on crier pour les quelques centaines de soldats tués ? Les Anglais en ont perdu bien d'autres au Soudan.

Allons, les braves qui, cachés sous les tables de Tours et de Bordeaux, criaient : « guerre à outrance ! » ont fait de nombreux petits.

Les feuilles radicales ne donnent pas tout à fait la même note. Et on ne peut les en blâmer. La *Ligue*, après avoir démontré que M. Ferry est la cause de tous ces désastres, adjure les députés de ne plus lui donner un sou ni un homme, mais refuse de soulever une question de cabinet : « La question de cabinet qui occupe si fort l'esprit de M. le président du conseil, dit-elle, ce n'est plus devant la Chambre qu'elle se posera; c'est devant le pays. Et nous verrons si la caisse des fonds secrets sera, cette fois, assez riche pour faire taire le pays ou arracher à ses suffrages des députés complaisants. »

L'*Intransigeant* est plus raide : « Ce n'était pas une interpellation à échéance indéterminée qu'il était urgent de déposer entre les mains du larmoyeur Floquet, qui témoigne son admiration aux soldats pour éviter de témoigner son mépris aux ministres : c'était une mise en accusation de ce cabinet de lâches et d'égorgeurs. Des interpellations voilà quatre ans que nous en entendons, nous en sommes encore à nous demander à quoi elles ont bien pu servir. On n'interpelle pas les bandits : on saute dessus. La parole n'est plus ni à l'union républicaine, ni à la gauche radicale, ni à l'extrême gauche, elle est à la guillotine ! »

Le *Cri du Peuple* donne la même note. Le *Rappel* est moins vif : il n'en est que plus instructif : « La situation n'était qu'un quistante auparavant, aujourd'hui elle est grave. Nous savons moins que jamais ce nous allons. Les espérances de paix ont disparu. L'armée chinoise, commandée par des Allemands, est devenue disciplinée; elle des canons Krupp et des fusils Remington. Nous lui avons appris à se battre. Nos soldats sont en petit nombre; le pays à gagner est immense. Et cette quantité négligeable composée de quatre cent millions d'hommes pèse de tout son poids sur notre frontière tonkinoise et la fait craquer. »

Les journaux radicaux s'accordent à d'ailleurs à déclarer que l'extrême gauche parlementaire elle-même a été d'une manière déplorable et reconnaissent que la seule a défendu avec énergie le pays contre les folies criminelles du gouvernement républicain. L'aveu est précieux à retenir, hélas ! ce n'est pas seulement notre frontière tonkinoise, mais nos frontières européennes que notre armée émettée et désorganisée

empreinte. Le docteur Pinel m'en désigna une du doigt.

— La voilà, me dit-il.

C'était bien Mariette, qui se tenait debout près de la fenêtre et qui n'avait pas même tourné la tête à notre entrée. Ses traits étaient ce que je les avais vus autrefois, seulement le teint était plus pâle; mais ses yeux atones, hagards, ne me rappelaient en rien cette physionomie qui reflétait si bien la mobilité de ses émotions.

Le docteur Pinel appuya sa main sur son épaule, elle se retourna, mais d'un mouvement en quelque sorte automatique, sans paraître en avoir conscience.

— Connaissez-vous ce jeune homme ? lui demanda-t-il en me désignant.

Il me sembla qu'elle faisait un signe négatif, mais je ne suis pas sûr qu'elle eût compris. Elle ne faisait pas plus attention à moi que si je n'eusse jamais existé. Il lui parla sur le ton de la douceur et sur celui de la dureté sans qu'elle parût saisir la différence.

— Elle est toujours ainsi, dit-il, elle ne vit que d'une vie en quelque sorte mécanique. Elle ne se rend pas compte des perceptions extérieures, elle ne saurait dire ce qu'elle voit, ce qu'elle entend.

Sur un signe de lui, je me plaçai à quelques pas derrière elle, et d'une voix forte je commençai le chant breton, en essayant de lui donner l'intonation

qu'autrefois elle lui donnait elle-même. Aux premières notes, elle se redressa brusquement, comme si elle avait été mue par un ressort, sembla chercher d'où venait le son et passa la main sur son front comme pour chasser le voile qui couvrirait sa pensée; son regard vague prenait une expression inusitée, sa physionomie inerte s'anima, mais lentement : un travail pénible s'opérait en elle.

Après le premier couplet, je m'arrêtai pour étudier l'effet produit. Elle ne comprenait pas encore; le réveil de l'intelligence s'opérait avec une énorme difficulté; elle ressemblait à un homme ivre qui cherche le fil conducteur de ses idées sans pouvoir le trouver.

Je commençai le second couplet : ses regards s'animaient de plus en plus, les muscles de son visage se contractèrent, ses lèvres remuèrent comme si elle avait voulu répéter mes paroles; enfin, deux grosses larmes coulèrent sur ses joues amaigries. Elle chancela, et l'on n'eut que le temps d'approcher une chaise sur laquelle elle se laissa tomber.

— Laissez-la pleurer, dit le docteur. Elle resta quelque temps ainsi, plongée dans un morne abattement, sa tête était abaissée sur sa poitrine; on eût dit qu'elle cherchait à regarder en elle-même, comme un enfant qui veut sonder la profondeur d'un puits. Je m'approchai d'elle et pris sa main, qu'elle m'abandonna.

— Mariette, lui dis-je, ne me reconnaissez-vous pas ?

Elle fixa sur moi ses deux grands yeux encore hagards et murmura :

— Fernand, oui, je me souviens, l'enfant volé.

Puis l'image de ceux qui lui avaient imposé silence flotta devant elle; elle s'effraya de l'aveu qu'elle avait laissé échapper et reprit :

— Je n'ai rien dit, je n'ai rien dit, je ne puis parler.

— Pourquoi ne pouvez-vous parler, puisque celui qui vous faisait peur, qui vous mettait un sceau sur les lèvres, n'est plus du nombre des vivants ? Ne vous souvenez-vous plus de la place de Grève ?

— La place de Grève dit-elle, faisant écho à mes paroles.

Sa mémoire était rebelle, ce nom ne lui disait rien. Elle fit un nouvel effort pour retrouver ses souvenirs; ils revenaient peu à peu, confus d'abord, puis plus précis.

— Oui, dit-elle, je me rappelle le gibet, le bourreau, des hommes se balançant au bout d'une corde, ils m'ont accusée de les avoir vendus, ce n'était pas vrai ! ce n'était pas vrai !

(A suivre.)

Louis COLLAS.



# CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Le Jeudi 9 Avril 1885  
SOUSCRIPTION

UN MILLION D'OBLIGATIONS FONCIÈRES  
DE 500 3 0/0  
AVEC LOTS  
Remboursables en 95 ans.

Prix d'émission : 435 Fr.

Payables : 20 fr. en souscrivant, le 9 avril 1885.  
20 — à la délivrance des titres, du 1<sup>er</sup> au 15 juin 1885.  
50 — du 15 au 30 novembre 1885.  
50 — du 15 au 31 mai 1886.  
50 — du 15 au 30 novembre 1886.  
50 — du 15 au 31 mai 1887.  
50 — du 15 au 30 novembre 1887.  
75 — du 15 au 31 mai 1888.  
70 — du 15 au 30 septembre 1888.  
Total 435 fr. sans faculté d'anticipation.

### LOTS :

1,200,000 francs par an. 6 tirages : les 5 janvier, 5 mars, 5 mai, 5 juillet, 5 septembre et 5 novembre. A chaque tirage :  
1 obligation remboursable par 100,000 fr.  
1 — — — — — 25,000 fr.  
6 — — — — — remboursables par 5,000 francs, soit..... 30,000 fr.  
45 obligations remboursables par 1,000 francs, soit..... 45,000 fr.  
53 lots par tirage pour..... 200,000 fr.  
Le premier tirage aura lieu le 5 juillet prochain.

Les obligations sorties aux tirages, soit avec des lots, soit au pair, seront payables le 1<sup>er</sup> du mois qui suivra le tirage; elles n'auront pas droit au prorata du coupon du semestre courant.  
Les versements non effectués à l'échéance sont passibles d'un intérêt de 5 0/0 et les titres en retard sont déchés du droit aux primes et lots.  
La répartition sera faite du 1<sup>er</sup> au 15 juin 1885.  
La souscription sera ouverte le jeudi 9 avril.

### A PARIS :

Au Crédit Foncier de France, rue des Capucines, 19;  
Au Comptoir d'Escompte de Paris, rue Bergère, 14;  
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue d'Anlin, 3;  
A la Société Générale, rue de Provence, 54, et dans ses bureaux de quartier;  
Au Crédit Lyonnais, boulevard des Italiens, 19, et dans ses bureaux de quartier;  
Au Crédit industriel et commercial, rue de la Victoire, 72, et dans ses bureaux de quartier;  
A la Société de Dépôts et Comptes courants, place de l'Opéra, 2;  
A la Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme;  
Au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, 8, place Vendôme, à Paris; — et à Alger, Oran, Constantine et Bône;  
A la Compagnie Foncière de France, rue Saint-Honoré, 366.  
A la Banque Parisienne, rue Chauchat, 7;  
A la Banque Franco-Egyptienne, boulevard Haussmann, 32.  
A la Compagnie Algérienne, rue des Capucines, 11.

### DANS LES DÉPARTEMENTS :

Chez MM. les Trésoriers Généraux;  
Chez MM. les Receveurs particuliers des finances;  
Dans les Agences et Succursales des Sociétés ci-dessus indiquées.

### A L'ÉTRANGER :

Dans les Agences et Succursales des mêmes Sociétés.

La souscription sera close le même jour à 5 heures.

On peut souscrire dès à présent par correspondance, en envoyant au Crédit Foncier sous pli recommandé 20 francs par obligation demandée.

Toutefois, les souscriptions par correspondance ne sont admises que pour 2 obligations et au-dessus. — Les souscriptions par liste ne sont pas admises.

### ÉMISSION

## DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

On peut souscrire dès à présent.

Il suffit d'envoyer 20 francs par obligation souscrite à la

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE et de CRÉDIT, 116, place Lafayette, 116, à Paris.

### Marché de Saumur du 28 Mars

Blé nouveau (Th.)	16 25	Ruisseau de noix	50	120	—
From. 1 <sup>er</sup> q. (Th.)	16	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy. 77	15 60	— lin	50	—	—
Seigle	12 50	— luzerne	50	—	—
Orge	13 50	Foin (dr. c.)	780	70475	—
Avoine h. bar.	9 75	Luzerne	—	780	70472
Fèves	—	Paille	—	780	35440
Pois blancs	80	Amandes	50	—	—
— rouges	80	Cire jaune	50	190	—
Colza	65	Chanvres 1 <sup>er</sup>	—	—	—
Chenevis	50	— qualité (52k.500)	—	—	—
Farine, culas	157	— 2 <sup>e</sup>	—	—	—
		— 3 <sup>e</sup>	—	—	—

## Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8<sup>e</sup> année)  
J. BRETON, administrateur.

Lundi 30 mars 1885,  
Clôture de la saison théâtrale

# LILI

Comédie-opérette en 3 actes, de MM. Hennequin et A. Millaud, musique d'HERVE.

### Distribution :

Antonin Plichard	MM. Lamy.
Le vicomte de Ste-Hypothèse	Labranche.
Le baron de la Grange-Batelière	Leprin.
Bonpas	Moullion.
René	Recurt.
Bouzincourt	Allain.
Jérôme	Hennesse.
Antoine	M <sup>me</sup> Marie Sol.
Amélie	Allain.
M <sup>me</sup> Bouzincourt	Hennesse.
Victorine	Gétière.
M <sup>me</sup> de Vieubois	Recurt.
M <sup>me</sup> de Grandsec	Descosse.
M <sup>me</sup> Andersoun	

La pièce se passe à trois époques : le 1<sup>er</sup> acte en 1842, le 2<sup>e</sup> acte en 1850, le 3<sup>e</sup> acte de nos jours.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Par suite de saisie-exécution,

Le mercredi 1<sup>er</sup> avril 1885, à une heure après midi.

A Saumur, rue de Poitiers, n<sup>o</sup> 24, au domicile de M. Hamet, poëlier.

Il sera vendu :

Bascule avec poids, feuilles de cuivre rouge, tuyaux de pompe et corps de pompe en cuivre, cylindres en cuivre, étai, soufflet de forge et accessoires, bain pour étamage, bombe d'esprit de sel;

Table ronde en noyer, commode à dessus de marbre, chaises, glace à cadre doré et rideaux;  
Bois de lit, couettes, matelas, traversins, couvre-pieds, édreton, table de nuit, linge de ménage et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,  
(300) CH. MILLION.

## A LOUER

### MAISON

Située au bourg d'Allonnes,

Pouvant servir de maison de campagne; cour, jardin, servitudes.

S'adresser à M. Mathurin MOREAU, à Allonnes.

## A LOUER

Ancienne MAISON FOURNÉE père, nouvellement réparée, rue Verte, n<sup>o</sup> 2;

Remise et écurie.

S'adresser à M. PAUMIER, débitant, place de l'Arche-Durée. (302)

## VENTE DE MEUBLES

APRÈS DÉCÈS

Le MERCREDI 1<sup>er</sup> avril, à midi, à Fontevault,

M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire, procédera à la vente aux enchères des meubles dépendant de la succession de M<sup>me</sup> veuve HENON.

On vendra : armoire, buffet, un matelas, quatre bonnes couettes, draps, serviettes, garde-robe et autres objets. (303)

Étude de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

## A VENDRE

A L'AMIABLE :

UN BEAU PRÉ, dit le PRÉ-SAU-VAGE, situé commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à la Ronde, contenant 3 hectares 13 ares 50 centiares, et joignant vers couchant la route de Saumur à la Ronde, vers nord le chemin de la Cocuère et vers midi l'Authion.

Placement avantageux.

Revenu par bail et net d'impôts 720 francs.

GRANDE FACILITÉ DE PAIEMENT.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser audit M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain. (270)

## A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties,

### MAISON

Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arboré, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M<sup>me</sup> veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

Étude de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

## A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre prochain 1885,

LA FERME DE LA PROUTÈRE, située commune de Blou et par extension communes de Longué et Saint-Martin-de-la-Place, consistant en : vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, le tout contenant environ 30 hectares.

Conditions très-avantageuses.

S'adresser, soit à M. JOUSSELIN, expert à Vivy, soit à M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain. (271)

## M. VERNERY

Opticien

### A PONTIVY

J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée en cette ville, où je suis visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Dans l'espoir de votre visite, agréez, M., mes salutations les plus respectueuses. VERNERY.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend. Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, je suis parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défauts par les seuls verres brevetés à l'exposition de 1878.

Je possède un grand choix de montures, lunettes, pince-nez, or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longue-vues, etc.

On fait toutes les réparations d'optique demandées.

### ENTRÉE LIBRE

HOTEL DE LONDRES, à SAUMUR, pour 15 jours seulement. (295)

75,000 francs à placer sur signatures de propriétaires et commerçants de province. Ecrire f<sup>o</sup> à M<sup>me</sup> ANAIS JUREL, 16, place Sainte-Anne, Rennes. (304)

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

91, Rue de Rivoli  
et 9, Boulevard de la Madeleine  
PARIS

Produit de 1<sup>re</sup> Qualité

## CHOCOLAT MASSON

Avis

Demander toujours les tablettes de 12 tasses par 500 Grammes, toute autre division ne donnant pas la quantité suffisante pour obtenir une bonne tasse de Chocolat.

Crédit à tout le Monde

PAR

## L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS  
3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,  
ANGERS  
SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS  
SAUMUR

Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur :

## LA CHASSE

2<sup>e</sup> édition; Prix: 4 fr. 50

Par MM. GIRAudeau, LELIÈVRE et DOUVELE

Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans					LIGNE DE L'ÉTAT																							
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.					SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					SAUMUR - BOURGUEIL					BOURGUEIL - SAUMUR								
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 55 — matin (s'arrête à la Poissonnière)	9 — 19 — matin, omnibus-mixte.	1 — 25 — soir,	3 — 39 — express.	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Direct soir	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir		
					Saumur..	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	Saumur..	3 26	8 21	12 48	4 44	Bourgueil.	8 17	19 09	6 10	9 10
					Chacé..	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé..	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	»	PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56	PortBoulet	8 26	13 19	6 20	9 10
					Brézé..	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé..	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	»	Bourgueil.	5 42	9 15	1 34	7 05	Saumur..	9 13	1 35	7 15	10 10
					Montreuil.	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur..	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.					SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.					POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.								
8 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.	9 — 37 — omnibus.	12 — 48 — express.	4 — 44 — soir, omnibus-mixte.	7 — 4 — omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir		
					Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	13 50	6 10	9 10			
					Montreuil-Bellay	6 33	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	9 51	9 55	Neuville	6 28	1 28	7 40				
					Lernay	7 02	8 24	2 11	4 51	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 34	4 37	8 07	Arçay	8 34	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	1 57	8 10				
					Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 2	Arçay	7 50	3 30	9 10				
					Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 42	4 31	10 10				
																Poitiers	10 32	4 56	12 1	Montreuil	9 24							

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,